

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MARS 2011**

Délibération  
n° 2011.03.035

**Camping  
communautaire -  
Régie dotée de  
l'autonomie financière  
en charge de la  
gestion du camping  
d'intérêt  
communautaire :  
fixation des tarifs**

**LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2011**

**Secrétaire de séance** : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Yves BRION à Françoise COUTANT

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

**Excusé(s)** :



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.03.035**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE  
DE LA GESTION DU CAMPING D'INTERET COMMUNAUTAIRE : FIXATION DES TARIFS**

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts de la régie du camping d'intérêt communautaire qui viennent d'être approuvés et de l'article R. 2221-72 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire doit fixer les taux des tarifs applicables aux usagers du camping.

En application de ces dispositions, les tarifs des prestations et produits fournis par la régie pour l'année 2011 pourraient être ceux figurant en annexe à la présente délibération, lesquels ont été fixés sur la base des principes suivants :

**DEFINITION DES TARIFS (par nuit de présence)**

➤ **TARIF CARAVANING**

1. forfait caravane (1 emplacement, 1 véhicule, jusqu'à 2 personnes)
2. forfait tente (1 tente + 1 personne)
3. Suppléments : adulte, enfant, animal
4. branchement électrique
5. garage mort (sans électricité)
6. camping car (sur aire réservée)
7. emplacement loisirs

➤ **TARIF MOBIL-HOME**

Les tarifs sont fixés en fonction de la taille du mobil-home et de la durée de la location.

➤ **TARIF AUTRES PRESTATIONS**

Des prestations complémentaires sont proposées aux usagers .

Il s'agit notamment de :

- machine à laver ;
- sèche linge ;
- pour les bornes camping-car (l'eau et l'électricité)

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mars 2011,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mars 2011,

Sous réserve de l'avis du Conseil d'exploitation de la régie du camping d'intérêt communautaire,

**Je vous propose :**

**DE FIXER** les tarifs des prestations et produits fournis par la régie du camping d'intérêt communautaire, tels que précisés en annexe à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>01 avril 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>01 avril 2011</b>

## Camping d'intérêt communautaire de Saint-Yrieix

## TARIFS 2011

	Basse saison		Haute saison		Taux TVA
	TTC	HT	TTC	HT	
<b><u>Caravaning / nuit de présence</u></b>					
Forfait (1 emplacement, 1 véhicule jusqu'à 2 personnes)	14,00 €	13,27 €	18,00 €	17,06 €	5,50%
Adulte supplémentaire	3,50 €	3,32 €	4,50 €	4,27 €	5,50%
Enfant (jusqu'à 7 ans)	1,75 €	1,66 €	2,25 €	2,13 €	5,50%
Animal	Gratuit		Gratuit		
Branchement électrique 10 A	3,50 €	3,32 €	3,50 €	3,32 €	5,50%
Branchement électrique 16 A	4,50 €	4,27 €	4,50 €	4,27 €	5,50%
Garage mort (sans électricité)	6,00 €	5,69 €	6,00 €	5,69 €	5,50%
Forfait (1 tente + 1 personne)	6,00 €	5,69 €	8,00 €	7,58 €	5,50%
Camping car (sur aire camping car)	6,00 €	5,69 €	8,00 €	7,58 €	5,50%
Emplacement loisir, par mois électricité en sus (4 personnes maxi - 3 mois minimum électricité facturée en fonction de la consommation)	260,00 €	246,45 €	280,00 €	265,40 €	5,50%
Groupe encadré par campeur (par personne)	2,00 €	1,90 €	2,00 €	1,90 €	5,50%
<b><u>Location de mobil-home</u></b>					
Type super Astria - contenance 2/4 personnes					
La semaine	195,00 €	184,83 €	295,00 €	279,62 €	5,50%
Par jour (mini 2 jours)	35,00 €	33,18 €	55,00 €	52,13 €	5,50%
Type Loggia - contenance 4/6 personnes					
La semaine	390,00 €	369,67 €	490,00 €	464,45 €	5,50%
Par jour (mini 2 jours)	60,00 €	56,87 €	75,00 €	71,09 €	5,50%
Type Visio ou Hélios - contenance 4/6 personnes					
La semaine	410,00 €	388,63 €	510,00 €	483,41 €	5,50%
Par jour (mini 2 jours)	65,00 €	61,61 €	80,00 €	75,83 €	5,50%
<b><u>Taxe de séjour</u></b>	Appliquée conformément à la délibération de la collectivité bénéficiaire de la taxe				

<b>Autres prestations</b>					
Machine à laver	5,00 €	4,18 €	5,00 €	4,18 €	19,60%
Sèche linge	3,00 €	2,51 €	3,00 €	2,51 €	19,60%
Forfait ménage	50,00 €	41,81 €	50,00 €	41,81 €	19,60%
Borne camping car					
eau	2,50 €	2,37 €	2,50 €	2,37 €	5,50%
électricité	2,50 €	2,37 €	2,50 €	2,37 €	5,50%
<b>KITS DRAPS</b>					
	<b>1 personne</b>		<b>2 personnes</b>		
1 drap housse + 1 drap plat + 1 taie d'oreiller	5,30 €	4,43 €	9,00 €	7,53 €	19,60%

Haute saison : mois de juillet et mois d'août

Basse saison : de l'ouverture à fin juin et de début septembre à la fermeture